

2009/2057 - Travaux d'aménagement intérieurs de l'établissement d'accueil pour jeunes enfants ALLIX - 27 rue Commandant Charcot à Lyon 5e - Opération n° 05013001 - Lancement de l'opération par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 "Opération et aménagement petite enfance", programme 00002 "Enfance" pour un montant de 850 000 € et modification du marché de maîtrise d'oeuvre (Direction de la Construction) (BMO du 07/12/2009, p. 2124)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit des travaux d'aménagement intérieur de l'établissement d'accueil pour jeunes enfants Allix, rue Commandant Charcot. C'est une opération d'aménagement de petite enfance, pour un montant de 850.000 € et une petite modification du marché de maîtrise d'œuvre, qui va permettre la prise en compte d'une ventilation double flux, dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Voilà pour ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame le Maire, sur les écoles du 5^e arrondissement, vous avez attiré mon attention sur les différents problèmes. Sur le Vieux-Lyon, je crois qu'il n'y a pas de difficulté, puisque entre Kergomard et l'école voisine, nous sommes à quelques pas.

Sur l'autre, je pense que M. Fournel verra les parents pour qu'ils puissent avoir une discussion avec eux, puisque le problème de l'école maternelle, est de savoir s'il faut effectivement avoir des classes mixtes ou bien s'il faut essayer de regrouper les services : nous en discuterons ensemble, comme vous me l'avez indiqué, dimanche dernier.

Merci bien. Je passe la parole à M. Havard.

M. HAVARD Michel : Merci Monsieur le Maire, de faire les réponses avant les questions !

M. LE MAIRE : Nous sommes sur le rapport de l'établissement pour jeunes enfants Allix ! Moi je m'en tiens à l'ordre du jour !

M. HAVARD Michel : Il s'agit d'une école isolée, qui avait été fermée pour la diminution de ses effectifs et qui permet aujourd'hui le transfert de la crèche Allix, ce qui m'amène donc à poser une question à vous-même, je pensais le faire auprès de M. Fournel, mais a priori, vous êtes déjà dans le dossier.

M. Fournel nous avait déclaré, quand on lui avait posé la question la dernière fois sur les fermetures d'écoles isolées, que vous regarderiez au cas par cas. « Nous n'avons pas de plan préétabli et nous examinerons, en concertation avec les mairies d'arrondissement, les enseignants et les parents, chaque situation. »

Deux observations :

Manifestement pour les écoles Pauline Kergomard et Mathilde Siraut, dont semble-t-il vous avez programmé la fermeture pour janvier au Conseil municipal, la concertation avec les parents semble assez mal engagée...

Et, j'ai pu lire ça et là que certains disaient que ce serait une décision de l'Education Nationale. Alors, je le dis simplement, mais fermement : il faut arrêter quand même les mensonges ! C'est une décision qui est prise à votre initiative et uniquement à votre initiative. Le courage politique veut qu'on assume ses décisions et pas qu'on les reporte sur les autres !

Maintenant, il y a un certain nombre de parents qui se posent des questions et ils aimeraient avoir des réponses, puisque les rendez-vous tardent à venir, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Fournel, je crois que vous recevez les parents demain ? De toutes les écoles ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur Havard, je voudrais d'abord, puisque vous êtes mal informé, vous signaler que j'ai déjà reçu les parents d'élèves de l'école Siraut et que nous avons convenu qu'ils seraient de nouveau reçus à l'Hôtel de Ville.

Je me permets de démentir ce que vous venez de dire, puisqu'à plusieurs reprises, les Inspecteurs d'Académie qui se sont succédés dans le Département, et ce depuis plus de six ans, ont posé régulièrement, chaque année, la question de ces écoles maternelles isolées : qu'est-ce que vous voulez ? C'est la réalité, on n'y peut rien !

Cela ne m'empêche pas de ne pas me cacher, et je ne l'ai jamais fait, derrière les décisions, ou les propositions des Inspecteurs d'Académie, puisque les fermetures et les ouvertures d'écoles sont de compétence communale. Je vous ai déjà dit et vous l'avez indiqué, qu'effectivement nous n'avions pas de procédure et de démarche systématique, mais que nous envisagions les situations au cas par cas. C'est ce que nous faisons collectivement, le Maire, la Majorité et moi.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Fournel. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Vous êtes pour Allix ?

M. HAVARD : Oui, oui !

M. LE MAIRE : Vous voyez que tout s'arrange avec le temps ! Avec le temps, comme dit l'autre !

(Adopté.)